

Document de travail¹

Table ronde 3 : Renforcer la coopération internationale sur les questions émergentes en matière de migration et de mobilité

Table ronde, session 3.1 :

Renforcement du développement humain et de la sécurité humaine pour les personnes qui sont contraintes de traverser des frontières internationales par le biais de la coopération internationale et de la responsabilité partagée

Résultats escomptés

La présente table ronde devrait aboutir à des propositions de coopération et de solidarité internationales visant à promouvoir le développement humain et la sécurité humaine des migrants forcés² qui franchissent les frontières internationales, par des canaux de mobilités renforcés tels que l'accès au marché du travail et à l'éducation et la réunification des familles.

Étant donné que c'est la première fois que ce sujet extrêmement délicat est analysé dans le cadre du Forum mondial pour la migration et le développement (FMMD), la Table ronde devrait également permettre de mieux comprendre la relation entre la migration forcée et le développement et les rôles et responsabilités de tous les acteurs. Cela fait suite à l'appel du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales encourageant les États à coopérer et à élaborer une approche concernant la migration en situation de crise et s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par la communauté internationale, comme le Cadre opérationnel de l'Organisation internationale pour la migration (OIM) en cas de crise migratoire ; du travail des Consultations intergouvernementales sur les migrations, le droit d'asile et les réfugiés ; du groupe de travail de l'initiative *Migrants in Countries in Crisis* (Migrants des pays en situation de crise, MICIC), de l'initiative Nansen ainsi que du travail du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans de multiples domaines, notamment la migration mixte et les moyens de subsistance des réfugiés. La présente Table ronde permet de s'inspirer des meilleures pratiques issues de situations de crise antérieures, de rassembler des éléments concrets et d'examiner des

¹ Le présent document a été élaboré par l'Institut des politiques migratoires (MPI) conformément aux discussions et grâce à la contribution des co-présidents de la TR 3.1, l'Érythrée et la République de Moldavie, ainsi que des membres de l'équipe de la TR, l'Algérie, l'Allemagne, le Bangladesh, le Bénin, la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Éthiopie, la Grèce, la Libye, Mexico, les Philippines et la Suisse. Des partenaires non gouvernementaux y ont également contribué, à savoir l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), la Banque mondiale, le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCR), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Partenariat mondial pour les connaissances sur les migrations et le développement (KNOMAD). Le MPI n'assume aucune responsabilité et ne garantit pas la validité, l'exactitude et l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document, qui a pour objectif d'informer et de stimuler le débat de la Table ronde, session 3.1 lors de la réunion au sommet du FMMD qui se tiendra en Turquie en octobre 2015. Il n'est pas exhaustif dans son approche et ne reflète pas nécessairement les points de vue des organisateurs du FMMD ni ceux des gouvernements ou des organisations internationales impliqués dans le processus du FMMD.

² L'expression « migrants forcés » ne désigne pas une nouvelle catégorie de personnes ayant droit à une protection internationale autre que la protection des droits de l'homme, accordée à chacun. Dans le présent document, l'expression est employée dans un sens purement descriptif pour désigner les personnes déplacées qui sont contraintes par des facteurs externes de quitter leurs foyers en quête de sécurité, de dignité, de respect de leurs droits et de moyens assurés de subsistance. Elle inclut également les réfugiés, qui appartiennent à une catégorie distincte et bénéficient d'un statut juridique spécifique conformément au droit international. Les débats du FMMD se limitent aux migrants forcés qui franchissent une frontière internationale.

propositions en faveur de la coopération entre les parties prenantes nationales et internationales afin d'améliorer la vie des migrants et de favoriser leur contribution au développement.

Contexte

Partout dans le monde, la migration et la mobilité ont pris plus d'ampleur. Un tel phénomène a été rendu possible par les technologies et des réseaux sociaux sophistiqués. Aujourd'hui, presque 3 % de la population mondiale vit hors de son pays natal. Parmi les causes qui expliquent la progression que connaît ce nouveau millénaire, plusieurs crises simultanées ont provoqué des déplacements à une échelle inégalée depuis la Seconde Guerre mondiale. Les catastrophes d'origine humaine et naturelle menacent lentement mais sûrement la sécurité des personnes et à leur capacité à contribuer au développement et à en bénéficier. Ces menaces incluent la dégradation de l'environnement, souvent aggravée par les changements climatiques, les catastrophes naturelles, les conflits armés et les troubles politiques. Ces facteurs, combinés avec l'enracinement de la pauvreté, les discriminations et les violations des droits de l'homme, ont contribué à l'augmentation du nombre de migrants forcés, qui comprennent les réfugiés, les demandeurs d'asile, les apatrides, les victimes de la torture, les victimes du trafic d'êtres humains et les mineurs non accompagnés et viennent s'ajouter aux hommes et aux femmes dont les moyens de subsistance sont désormais insuffisants.

Fin 2014, partout dans le monde, 59,5 millions de personnes ont été déplacées de force. Parmi elles, 38,2 millions ont été déplacées à l'intérieur du territoire, 19,5 millions sont des réfugiés et 1,8 million sont des demandeurs d'asile. Ce nombre, qui comprend les personnes déplacées, les réfugiés et les demandeurs d'asile, est selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) le plus élevé jamais enregistré. Comparé à l'année précédente, il a augmenté de 16 %³. En outre, les personnes forcées de franchir les frontières internationales qui n'entrent pas dans ces catégories ne sont même pas comptabilisées, bien que leur nombre s'élève certainement à plusieurs millions.

Les récentes crises humanitaires, comme celles que connaissent le Moyen-Orient, la Corne de l'Afrique, l'Afrique de l'Ouest et la Méditerranée et celles de déplacement prolongé, ont conduit à une plus grande prise de conscience concernant les besoins et les faiblesses des migrants et des réfugiés qui, à la suite de crises, se retrouvent en situation précaire. La prise de conscience concerne également la nécessité d'une réaction mieux planifiée de la part des autorités publiques, les organisations internationales, entre autres acteurs. Bien que les réfugiés soient des migrants forcés, tous les migrants forcés ne sont pas nécessairement des réfugiés. Ces migrants forcés qui ne sont pas des réfugiés sont extrêmement vulnérables. Ils se différencient des réfugiés par le caractère incertain de leur avenir et, surtout, par le fait qu'ils ne sont protégés par aucune disposition juridique.

La migration forcée a des répercussions sur tous les types de personnes. Les crises politiques et économiques, de même que les catastrophes naturelles, ne différencient pas les personnes selon leur situation financière, leurs compétences, leur niveau d'éducation, leur niveau d'alphabétisation, leur sexe ou leur âge. Arrachés à leur quotidien, privés d'un foyer et d'un emploi corrects, incapables d'éduquer leurs enfants ou d'investir dans l'avenir, les migrants forcés sont parmi les plus vulnérables. Nombre d'entre eux vivent dans des camps de fortune ou dans des taudis urbains, et beaucoup ne sont pas comptabilisés du fait de leur dispersion. Souvent, ils n'ont pas l'autorisation d'entrer et/ou de rester dans le pays dans lequel ils sont arrivés, ce qui rend leurs vies particulièrement précaires. Dans bien des cas, les migrants forcés se voient dénier l'accès au marché du travail formel, ce qui les empêche d'utiliser pleinement leurs compétences et expériences pour les faire vivre eux et leur famille et les prive ainsi d'une source de dignité et de satisfaction ainsi que d'un droit de l'homme. Beaucoup voyagent dans des conditions extrêmes et espèrent être en sécurité et trouver des perspectives d'avenir à leur arrivée. Ils peuvent se retrouver coincés dans des situations de déplacement prolongé ou se voir contraints de rentrer dans le pays d'origine qu'ils ont dû quitter.

³ <https://www.destatis.de/EN/FactsFigures/InFocus/International/refugees.html>

Bien que la mobilité humaine permette aux personnes d'améliorer leur niveau de vie et de contribuer à la vie économique et sociale de leurs pays d'origine, de transit et de destination, les solutions au déplacement cherchent souvent à contenir ou endiguer cette mobilité. Les personnes déplacées sont plus souvent perçues comme des sources de problèmes et comme une charge plutôt que comme de potentiels agents du développement.

Les débats de la Table ronde 3.1 reposeront sur les domaines de coopération internationale qui pourraient contribuer à garantir les droits de l'homme (y compris le droit du travail), le développement humain et la sécurité humaine des migrants forcés. L'accès à l'éducation et à l'emploi préserve le développement humain des migrants forcés. Le fait qu'ils puissent travailler, conserver leur dignité en faisant vivre leur famille et leur communauté et maintenir leur famille réunie renforce leur sécurité. Afin de ne pas faire double emploi avec le travail et les débats précédents, la TR 3.1 se centrera sur le potentiel de la coopération internationale dans le domaine de la mobilité humaine, sur les possibilités d'insertion des migrants forcés sur le marché du travail, sur l'accès à l'éducation et sur la réunification familiale, entre autres. En outre, la TR 3.1 étudiera les meilleures pratiques concernant les interventions et actions qui pourraient être pertinentes en contexte de pré-crise, d'urgence et d'après-crise et permettraient de mieux protéger et aider les migrants forcés. Le FMMD abordera d'autres aspects de la sécurité humaine dans ses prochaines tables rondes.

Principaux sujets de préoccupation

Les migrants forcés vivent souvent dans des conditions précaires. Il arrive qu'ils demeurent sous-employés et que leur compétences soient sous-utilisées, en particulier s'ils n'ont pas droit à un statut juridique sûr dans l'attente d'une solution durable. Le temps d'attente est souvent interminable. Les gouvernements ont commencé à envisager différents moyens pour insérer les personnes déplacées sur le marché du travail des pays d'accueil et de premier asile, mais ils ont fait preuve de bien plus de réticence concernant le rôle de la mobilité internationale pour accéder à des moyens de subsistance et jouir pleinement des droits de l'homme.

L'absence de mobilité légale, associée à l'incapacité ou au manque de volonté de beaucoup de pays de transit ou de premier asile pour offrir aux personnes déplacées un minimum de bien-être, a empiré certains problèmes socio-politiques tels que le travail des enfants et le mariage d'enfant. Parmi les conséquences figurent également la poursuite de voyages non autorisés qui font courir aux migrants forcés des risques graves et créent d'énormes profits pour les organisations criminelles. La migration forcée engendre des risques liés à l'exploitation économique et sexuelle des plus vulnérables, y compris le trafic d'êtres humains, l'installation périlleuse en zone urbaine et la déstabilisation économique et politique des pays d'accueil et de transit, déjà fragiles. En cas d'arrivée massive et imprévue de migrants, les pays dont la capacité d'absorption est la plus grande ne peuvent planifier convenablement ni leur réception ordonnée ni leur intégration.

Bien que la migration forcée expose ces populations à la précarité, cette situation peut être prolongée par l'immobilité forcée. Une solution peut consister à donner accès aux migrants forcés à tous les niveaux de qualification et à leur permettre de rejoindre des programmes de migration de main-d'œuvre ou des programmes ciblés en faveur des migrants forcés. La création de programmes de réunification familiale en faveur de ceux ayant des proches installés ailleurs permettrait d'élargir les canaux de mobilité. Les migrants forcés pourraient bénéficier plus pleinement des programmes internationaux d'étude et de formation. La régularisation des migrants forcés dans un État tiers disposé à les accueillir est une possibilité qui peut elle aussi être envisagée.

En raison du nombre croissant de personnes qui sont déplacées de force au-delà des frontières, il est important que les solutions envisagées soient traitées comme un nouvel enjeu dans le cadre du FMMD. Les agences de développement et d'emploi ainsi que les autorités migratoires, sont invitées à prendre part activement à ce débat spécifique. Le fait d'envisager les déplacements forcés dans l'optique de la migration et du développement peut se révéler bénéfique pour les migrants forcés, pour les pays de premier asile, de destination ou de transit et pour les autres pays ayant besoin de l'énergie et des compétences que la plupart

des migrants forcés ne demandent qu'à offrir. Cette approche peut être avantageuses aussi pour les pays et les communautés d'origine, qui recevraient probablement les transferts de fonds des migrants et finiraient par être capables d'inciter les migrants forcés à rentrer.

1. La coopération internationale pour l'accès au marché du travail

En période d'austérité budgétaire, en particulier dans les pays accueillant un grand nombre de migrants forcés, il est manifeste que le traditionnel mot d'ordre « soin et assistance » ne peut être appliqué pour les personnes ayant franchi de force les frontières internationales, y compris celles qui fuient les catastrophes naturelles et la dégradation de l'environnement. L'accès au marché du travail dans les pays de transit ou de destination est souvent difficile ; la grande majorité des migrants forcés réside dans un pays en développement dont le marché du travail peine, dans certains cas, à absorber les travailleurs nés dans le pays.

Le fait de donner aux migrants forcés accès au marché du travail d'un pays tiers peut être une forme importante de responsabilité partagée. Les canaux de mobilité de la main-d'œuvre pourraient être adaptés aux besoins et au contexte de chaque pays prenant part à l'initiative. Par exemple, les pays qui utilisent, du moins en partie, un système d'admission à points pourraient accorder des points aux migrants forcés, y compris les victimes de crises humanitaires.

Les migrants nouvellement arrivés, en particulier ceux qui n'ont pas les documents requis, n'ont souvent pas accès au marché du travail. Outre le fait de ne pas avoir droit au statut de migrant régulier, les migrants rencontrent d'autres obstacles comme la maîtrise insuffisante de la langue et la non-reconnaissance de leurs diplômes et de leurs qualifications professionnelles. Des mécanismes efficaces et rapides d'intégration des migrants forcés – y compris par l'évaluation de leurs compétences et leur accès à la formation professionnelle ou au recyclage professionnel – permettraient de faciliter leur accès au marché du travail sans qu'ils aient trop à attendre.

Les réfugiés, et encore moins le reste des migrants forcés, ne bénéficient généralement pas des modèles de migration de main-d'œuvre adoptés par de plus en plus d'économies développées ou émergentes, en coopération avec des pays connaissant un surplus de main-d'œuvre. Ces modèles se limitent aux personnes dont le pays d'origine a signé un accord avec le pays de destination.

Compte tenu des déficits démographiques que connaissent nombre de pays industrialisés et émergents, la mobilité de la main-d'œuvre pour les migrants forcés pourrait servir un triple objectif de réponse aux besoins du marché du travail dans les pays de réception, d'amélioration de la situation économique des communautés de réfugiés et des communautés d'origine migrante restées à la traîne grâce aux mouvements de transferts de fonds, et de réduction de la pression qui pèse sur les pays de premier asile, de destination ou de transit, du fait qu'ils accueillent, pour des périodes prolongées, un grand nombre de personnes déplacées. Les populations de migrants, pour la plupart, comptent beaucoup de personnes compétentes et éduquées. Ces dernières, si elles en avaient l'occasion, seraient capables de compenser les déficits engendrés sur le marché du travail par le vieillissement des pays d'accueil. En outre, nombre de pays développés ont besoin de travailleurs moins compétents dans des secteurs tels que l'agriculture, l'aide à la personne, la restauration et l'hôtellerie, notamment. La création d'offres d'emploi pour les migrants de façon à compléter la main-d'œuvre du pays d'accueil pourrait instaurer un cycle vertueux qui contribuerait à la dignité des migrants forcés, leur permettrait de faire vivre les membres de leur famille qu'ils ont laissés derrière eux et de leur donner espoir, tout en contribuant au développement potentiel des pays. Un examen plus poussé des moyens, des méthodes, des coûts et des avantages que suppose l'accès des migrants forcés à des possibilités de migration/mobilité sur mesure, y compris aux programmes de migration temporaire de main-d'œuvre, pourrait aider à compenser le décalage existant entre les modèles de réinstallation des réfugiés et les politiques et programmes relatifs à la migration de main-d'œuvre, de façon à traiter à la fois les besoins et les contributions potentielles des migrants forcés. Toutefois, de solides protections doivent garantir que, si les réfugiés font partie des migrants forcés participant aux programmes de migration temporaire de main-d'œuvre, ils n'abandonnent pas leur protection contre le refoulement à la fin de leur contrat. Des mesures contre l'expulsion et les mécanismes de contrôle devraient être instaurées pour tous les migrants forcés qui travaillent.

2. La coopération internationale pour l'accès à l'éducation et à la formation

Pour nombre de pays industrialisés et émergents, l'admission d'étudiants étrangers constitue une manière non négligeable de compenser les compétences qui leur font cruellement défaut. Les jeunes déplacés de force doivent souvent interrompre leurs études. Les programmes leur permettant de jouir de leur droit à l'éducation, comme l'admission dans une université étrangère ou dans un institut de formation professionnelle, non seulement permettraient de réduire le « gaspillage des compétences » mais aiderait aussi à compenser les déficits de compétences étant donné que les diplômés seraient mieux préparés à travailler dans les pays d'accueil. Les modèles d'éducation et de formation profiteraient particulièrement aux pays qui parlent la même langue. Les autres pays pourraient inclure une formation linguistique dans leurs programmes. Les pays en développement dont les systèmes universitaires sont bien développés et dont beaucoup d'étudiants émigrent, mais qui reçoivent un grand nombre de personnes déplacées, peuvent eux aussi réduire leurs déficits de compétences grâce à ces programmes. Les programmes pourraient être soutenus par des partenariats entre les secteurs public et privé, avec la participation d'employeurs potentiels, d'associations industrielles et professionnelles et d'universités privées ou d'instituts techniques. Des modèles similaires pourraient être envisagés pour les enfants et les migrants forcés dont le niveau d'éducation est peu élevé (école maternelle, niveaux primaire et secondaire).

Des procédures spéciales visant à accélérer l'évaluation des compétences et établir des équivalences entre les diplômes (ainsi que les programmes de formation complémentaire pour combler les lacunes) aideraient les migrants forcés à devenir autonomes le plus tôt possible tout en conservant leur emploi.

Les migrants forcés pourraient aussi bénéficier de formations professionnelles, comme les programmes d'éducation et de formation spécialisées qui pourraient être adaptés à la demande du marché international en personnels de santé, techniciens, ouvriers agricoles, etc. La demande en travailleurs semi-qualifiés reste élevée dans nombre de pays industrialisés.

Les accords internationaux et bilatéraux visant à reconstruire et à réhabiliter les zones sinistrées dans les pays touchés pourraient permettre le retour des personnes déplacées. La reconstruction accélérée d'écoles, de cliniques et d'hôpitaux dans les zones sinistrées inciterait les migrants forcés à rentrer pour profiter des services d'éducation et de santé ainsi que des offres d'emploi. Dans le cas des personnes déplacées de force par les conflits, toute initiative en vue de la reconstruction et de la réhabilitation doit être précédée de solutions politiques.

3. La coopération internationale pour la réunification familiale

La migration forcée se solde souvent par la séparation des familles, détruisant ainsi le noyau-même de la société. Les pays d'accueil pourraient considérer la réunification familiale comme un moyen de promotion des droits de l'homme et de la sécurité humaine des migrants. Nombre de personnes déplacées ont des proches installés dans d'autres pays qui souhaitent que les membres de leur famille les rejoignent et en ont les moyens. La réunification familiale est souvent une procédure difficile et extrêmement longue pour les réfugiés reconnus. Quant aux autres personnes déplacées, qui ne bénéficient pas du statut de réfugié, il leur est presque impossible de réunir leur famille par des canaux légaux. Les autorités publiques devraient envisager d'assouplir les contraintes concernant la réunification familiale des migrants forcés, ce qui constituerait à la fois une mesure humanitaire et une forme de responsabilité partagée. Les personnes désirant que des proches autres que leur conjoint, leurs parents et leurs enfants les rejoignent pourraient avoir à prouver qu'ils sont capables de les faire vivre. La Suisse, par exemple, a facilité les formalités de demande de visa pour les proches des ressortissants syriens vivant en Suisse en décembre 2013 et a étendu les possibilités de réunification familiale au-delà de la famille nucléaire (voir Annexe).

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en coordination avec les pays de destination, jouent un rôle de premier plan en aidant les migrants forcés à retrouver les membres de leur famille et en facilitant la réunification familiale.

4. Autres formes de mobilité

Concernant les personnes risquant d'être déplacées de force hors de leur pays d'origine ou d'un pays de transit ou de premier asile, les pays tiers expérimentent des programmes de visas humanitaires, qui autoriseraient les migrants qui ne sont pas considérés comme des réfugiés à se rendre dans un pays tiers pour trouver un emploi ou étudier. Le Brésil, par exemple, a délivré 7000 visas humanitaires mi-2015. Ce type de visas pourrait réduire grandement les risques que comporte généralement le parcours des migrants et qui sont souvent liés à des activités criminelles. Cependant, les programmes de visas humanitaires peuvent avoir pour effet négatif d'attirer de nouveaux migrants venus de pays pauvres et qui n'ont pas nécessairement été forcés à migrer.

Les recherches empiriques concernant les bénéfices économiques qu'apporteraient les migrants forcés qui ont notamment accès à un emploi et à l'éducation et ne demeurent pas inactifs devraient être encouragées en vue de la Table ronde 3 car elles pourraient stimuler l'analyse et la recommandation de politiques à cette occasion.

Questions centrales à aborder au cours des débats de la Table ronde

Veillez partager des exemples de pratiques existantes, d'innovations ou d'idées en lien avec les questions suivantes :

1. Quels sont les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes impliquées ? Comment les autorités publiques, les organisations internationales, les agences des Nations Unies, la société civile et le secteur privé peuvent-ils coopérer de façon à mieux protéger les droits de l'homme des migrants forcés afin de leur permettre de mieux contribuer au développement des pays d'origine et de destination ?
2. Quel type de mesures les autorités publiques des pays d'origine, de transit et de destination peuvent-elles prendre aux niveaux national, régional et international et en contexte de pré-crise, d'urgence et d'après-crise afin de planifier l'aide et la protection apportée aux migrants déplacés de force ?
3. Si l'on prend en compte le caractère délicat de la responsabilité nationale que suppose la gestion du marché du travail national, comment les parties prenantes peuvent-elles toutes coopérer de manière à sécuriser la création/les offres d'emplois à court ou long terme et l'accès des migrants forcés aux marchés du travail ? Quels sont les facteurs qui pourraient faciliter la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux entre les pays d'origine, de transit et d'accueil sur les questions du travail, des modèles de migration circulaire, de la reconnaissance mutuelle des compétences, des qualifications et des diplômes ?
4. Quel type de mesures les parties prenantes peuvent-elles toutes adopter pour donner accès à l'éducation aux migrants forcés ? Sur quel fondement les pays d'origine, de transit et d'accueil peuvent-ils conclure des accords bilatéraux, régionaux ou multilatéraux pour donner accès aux migrants forcés à l'éducation et à des formations ?
5. Comment les possibilités de réunification familiale peuvent-elles être élargies pour les migrants forcés ?
6. Quelles autres formes de mobilité peuvent être envisagées pour protéger les droits des migrants forcés et promouvoir leur bien-être ?
7. Quelles initiatives sont déjà en place, quelles sont les synergies qui existent entre elles et comment le FMMD peut-il, par son action, les examiner plus en détail et les renforcer ?

Recommandations

Plus leurs droits seront protégés en temps normal, plus les migrants seront résilients et seront en mesure de s'en sortir par eux-mêmes en temps de crise.

Travail

- Encourager les pays de transit et de destination à envisager l'inclusion des migrants forcés dans les programmes de migration de main-d'œuvre couvrant tous les niveaux de compétences et, à cette fin, établir des relations avec les employeurs.
- Évaluer les diplômes et qualifications professionnelles des demandeurs d'asile dès les premières étapes de la procédure afin d'adapter les processus d'intégration en fonction des qualifications des demandeurs d'asile et des besoins du marché du travail des pays d'accueil.

Education et formation

- Donner accès à des bourses et aux études, y compris à l'éducation et à la formation techniques et professionnelles, aux migrants forcés dans les pays de premier asile et dans les prochains pays de destination. Certains pays de transit peuvent eux aussi tout avoir à gagner à l'adoption d'une telle politique.
- Mettre sur pied des programmes internationaux de formation permettant aux migrants forcés d'améliorer leur maîtrise de la langue et d'acquérir des compétences professionnelles dans le but d'avoir plus vite accès à l'emploi.
- Encourager la conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux sur l'équivalence des diplômes et des qualifications professionnelles (en étroite collaboration avec l'UNESCO)
- Encourager les pays de destination connaissant un déficit de compétences à donner accès aux migrants forcés à l'éducation et à la formation dans le but d'y remédier, étant donné que les diplômés seraient mieux préparés à travailler dans les pays d'accueil.

Réunification familiale

- Renforcer les modèles et les programmes de réunification familiale pour les migrants dont les proches sont installés dans un pays autre que leur pays d'origine et, à cette fin, élargir la définition de la famille.

Autres formes de mobilité

- Encourager les programmes de visas humanitaires qui pourraient créer des alternatives aux mouvements transfrontaliers non autorisés et permettraient d'éviter les dangers et les actes criminels qu'ils supposent, comme le trafic d'êtres humains.
- Encourager la recherche empirique sur les bénéfices liés au fait que les migrants aient accès à l'emploi et à l'éducation.
- Étudier la possibilité d'accorder un statut régulier aux migrants forcés et envisager les conséquences d'une telle mesure. Étudier de plus comment et dans quelle mesure les migrants forcés peuvent contribuer à l'économie des pays d'accueil et de transit.
- Promouvoir des programmes d'urgence aux niveaux international, régional et national pour reconstruire et réhabiliter les écoles, les cliniques et les hôpitaux dans les zones sinistrées dans les pays touchés et permettre aux personnes déplacées de rentrer.

ANNEX

This Annex contains descriptions and references to examples of relevant frameworks, policies, programmes, projects and other experiences in relation to the issues raised in the policy part of the Background paper. This second part of the Background paper aims to form the basis of an evolving catalogue of policies and practices with a view to be stored and displayed on the GFMD PfP website in the M&D Policy and Practice Database. See <http://www.gfmd.org/pfp/ppd> .

<p>Title of M&D Policy or Practice: Transitional Solutions Initiative for Refugees and their Host Communities in Eastern Sudan (2011-2013)</p>	
<p>Country: Eastern Sudan</p>	<p>Partner(s): UNDP, UNHCR, Government of Sudan Ministry of Finance and other line ministries, Commissioner of Refugees, Locality Administrations, World Bank and local and international NGOs</p>
<p>Thematic Area(s): Strategies for minimizing costs/maximizing human development</p>	<p>Tags: Capacity Building, Livelihood and Job Creation</p>
<p>Summary: Eastern Sudan was selected as a pilot area for the Transitional Solutions Initiative (TSI). The goal of the project was to enhance self-reliance, reduce aid dependency and assist the socio-economic integration by restoring and expanding sustainable livelihoods opportunities for refugees and host communities. The outputs of the project were inter alia to enhance vocational capacities and business skills, diversify and improve rural livelihoods opportunities for refugees and host communities and enhance access to microfinance services.</p> <p>Vocational training was provided in auto-mechanics, mobile phone repair, car driving, food processing, electricity and auto-electricity maintenance among others. The project distributed tool kits or seed capital to the graduates, linked them to apprenticeships and provided post-training support to join the labour market or pursue self-employment. Farmers were trained and supported in different water harvesting techniques as well as gained market linkage skills. They were also connected to the Central Trading Company to access fertilizers, seed dressing, pesticides and herbicides. Para-vets were trained to provide services that included primary animal health care and reporting of epidemic diseases.</p> <p>Project beneficiaries also engaged in income generating activities and diversified their livelihood in poultry production, blacksmith for agricultural hand tool production, animal feed preservation and storage and agricultural processing. Microfinance services led to increased self-employment in the communities and led to projects such as donkey carts for water supply, sheep rearing, bakeries, cooking gas distribution, thereby increasing the monthly average income of beneficiaries.</p>	
<p>Web Links: http://open.undp.org/#project/00066369</p>	

Title of M&D Policy or Practice: MOA Between the PHL and the Kingdom of Bahrain on Health Services Cooperation	
Country: Philippines	Partner(s): Bahrain
Thematic Area(s): International cooperation to enhance human development and human security	Tags: Strategies for Maximizing Human Development, Access to Labor Markets, Irregular Migration
<p>Summary: The MOA between the Philippines and Bahrain is aimed at creating alliances between the Philippines and Bahrain's recognized healthcare and educational institutions to produce sustainable international education, training and professional/technical development programs. The agreement includes the Exchange of Human Resources for Health, Scholarships Program and Academic Cooperation on Human Resources for Health and among others.</p> <p>With a view of developing mechanisms for sustainability of the development of human resources for health, the PHL and Bahrain, through the MOA, have agreed also to work towards the forging of mutual recognition agreement on academic, professional and skills qualifications for the health services sector.</p>	
<p>Web Links: http://www.poea.gov.ph/docs/moa_bahrain.pdf</p>	

Title of M&D Policy or Practice: PHL- Japan International Corporation of Welfare Services (JICWELS) MOU on Nurses and Caregivers	
Country: Philippines	Partner(s): Japan
Thematic Area(s): International cooperation to enhance human development and human security	Tags: Strategies for Maximizing Human Development, Access to Labor Markets, Irregular Migration
<p>Summary: The PHL and JICWELS have forged a unique hiring program which allows the Filipino candidate nurses/caregivers to take Japanese licensure exam and to practice their profession in Japan. It requires the candidates to undergo language training and cultural course in preparation for the exam. Before obtaining their qualifying as full-pledged nurses in Japan, the candidate is covered by a fully transparent employment contract with salaries equivalent to what Japanese nurses/caregivers receive.</p> <p>After passing the licensure or certification examinations, fully qualified nurses and certified caregivers shall have the option to stay for an unlimited period in Japan to practice their</p>	

profession based on new and upgraded employment contracts with their employers.

Web Links:

http://www.poea.gov.ph/jpepa/mou_jpepa.pdf

Title of M&D Policy or Practice:

Easing of visa requirements for relatives of Syrian nationals living in Switzerland

Country:
Switzerland

Partner(s):

Thematic Area(s):
Family Reunification and Resettlement

Tags:

Summary:

Given the dramatic situation in Syria, Swiss authorities put in place an easing of visa requirements for relatives of Syrian nationals living in Switzerland from September to December 2013 and extended the concept of family reunification beyond the members of the nuclear family (spouses and children up to age 18) to other relatives in ascending and descending order (grandparents, parents, children over the age of 18 and grandchildren). The easing of visa requirements also applied to brothers and sisters of Syrian nationals living in Switzerland as well as to the members of their nuclear family. Around 4700 Syrian nationals with relatives in Switzerland were able to enter Switzerland quickly and easily as a result of this measure.

On 6 March 2015 the Swiss Government adopted additional measures to protect Syrian citizens by allowing 3000 additional people to enter Switzerland over a maximum of three years. A maximum of 1000 people are granted the opportunity to apply for an entry visa for Switzerland. This measure only applies to immediate family members (spouse and underage children) of Syrian nationals who have already been admitted to Switzerland and are in possession of temporary residence permit. Another 2,000 people will be authorized to enter Switzerland over the course of three years by means of a resettlement programme in collaboration with the UNHCR.

Web Links:

Title of M&D Policy or Practice: Nansen Initiative	
Country: Switzerland and Norway (Chairmanship)	Partner(s): UNHCR, IOM, Member states of the steering group (Australia, Bangladesh, Costa Rica, Germany, Kenya, Mexico, the Philippines) and of the Group of Friends chaired by the European Union and Morocco.
Thematic Area(s): Rights of Migrants; disaster and climate change related cross-border displacement; Policy coherence and mainstreaming	Tags: Migration Management <input type="checkbox"/> Protection, Empowerment and Rights of Migrants <input type="checkbox"/> Civil Society <input type="checkbox"/> Legal Framework on Migration <input type="checkbox"/> Migration, Climate Change and Environment <input type="checkbox"/> Regional Consultative Processes and International Regional For a <input type="checkbox"/> Transfer of Values, Ideas
<p>Summary: Displacement by disasters currently outnumbers conflict-related displacement and the number is likely to increase in the context of global warming. Over 166 million people were displaced by sudden-onset disasters in more than 120 countries between 2008 and 2013 (Source: IDMC). Most of the affected find refuge within their own country. However, some have to flee abroad and this group of people does not fit into either of the “classic” categories of refugees or IDPs. The national and international responses to meet their protection and assistance needs are currently insufficient. To address this protection gap, Switzerland together with Norway launched the Nansen Initiative in October 2012.</p> <p>The overall goal of the Nansen Initiative is to build consensus on key principles and elements to address the protection and assistance needs of persons displaced across borders in the context of disasters. The Nansen Initiative is a state-led, bottom-up consultative process. It is chaired by the governments of Switzerland and Norway and governed by a Steering Group of selected states (Australia, Bangladesh, Costa Rica, Germany, Kenya, Mexico, and the Philippines). The Group of Friends, chaired by the European Union and Morocco, is comprised of states that have an active interest in the Initiative. The Consultative Committee brings together actors from the civil society, academia and international organizations, and informs the process through its expertise.</p> <p>At the core of the Nansen Initiative are the inter-governmental regional consultations and civil society meetings in five regions of the world most concerned by the phenomenon, which have successfully taken place in the Pacific, Central America, the Horn of Africa, Southeast Asia and South Asia between May 2013 and April 2015. They brought together representatives from states, international organizations, NGOs, civil society, think tanks and other key actors working on issues related to humanitarian action, human rights protection, migration management, disaster risk reduction, climate change adaptation, refugee protection, and development, and allowed to gather information about the specific regional situations with regard to displacement in the context of disasters, as well as lessons learned and best practices. The findings of these regional consultations, existing knowledge, as well as research conducted by the Nansen Initiative and its partners, were consolidated to inform the Protection Agenda.</p>	

The final Protection Agenda is presented to the international community at a high-level conference of the Nansen Initiative (“Global Consultation”) on 12- 13 October 2015 in Geneva, Switzerland. The Global Consultation will mark the end of the Nansen Initiative in its current form. Its overall objective is to present and validate the Protection Agenda, a non-binding document that consolidates the results from the consultative process and identifies opportunities for future action. At the same time, it aims to pave the way for follow-up actions in dealing with disaster and climate change related cross-border displacement. Also, decisions on the institutional set-up for the post-Nansen phase, which very likely will consist of a twofold institutional arrangement, combining an interagency agreement between the relevant international organizations (foremost UNHCR and IOM) and a core group of dedicated states, will also need to be taken. (As of beginning of September 2015)

Web Links:

<https://www.nanseninitiative.org/>

Title of M&D Policy or Practice:

Regulations for Easing the Integration of Syrians to Turkish Labour Market

Country:

Turkey

Partner(s):

Thematic Area(s):

Access to Labour Market

Tags:

Summary:

As is known, there has been a huge Syrian flow to Turkey since April, 2011; due to the internal conflict in Syria. By the end of 2014 there are approximately 1 million 700 thousand Syrians living in or out of camps/shelters in our country. As the civil war extended and suitable conditions does not exist to return to Syria; it is crucial to provide them legal entrance into labour market to earn livelihood in order to keep the social peace remain.

Within this scope, two types of work permit applications can be made:

1. Syrians who have Residence Permit: It is possible to apply for work permit to Ministry of Labour and Social Security for Syrians who get residence permit from Ministry of Interior valid for 6 months. An employer who wants to employ a Syrian or a Syrian who has his/her own business could make the application. That work permit applications are evaluated urgently and independently from evaluation criteria by Ministry of Labour and Social Security and work permits are granted for 1 year. In this context about 6000 work permits in total have been granted to Syrians since 2011.
2. Syrians under Temporary Protection: Within the context of Foreigners and International Protection Law, Syrians are identified under Temporary Protection status. Foreigners who are Syrian nationals have right to apply for a work permit. In this scope, the principles and procedures for the work permit application process must be determined with a Council of Ministers’ Decree.

Web Links:**Title of M&D Policy or Practice:**

ICMPD's Asylum Programme for ICMPD Member States

Country:

ICMPD Re: Austria, Bosnia and Herzegovina, Bulgaria, Croatia, Czech Republic, Hungary, The former Yugoslav Republic of Macedonia, Poland, Portugal, Romania, Serbia, Slovakia, Slovenia, Sweden and Switzerland (ICMPD Member States)

Partner(s):

the 15 ICMPD Member States (see left column)

Thematic Area(s):

Governance of migration and coordination of dialogue

Tags:**Summary:**

The ICMPD Asylum Programme for ICMPD Member States provides a forum for asylum experts and policy makers of ICMPD Member States to exchange views on current challenges in the area of asylum. The exchange of ICMPD Member States on asylum-related 'hot issues' are mainly being facilitated in the framework of round table discussions and/or expert hearings. Following a consultation process with and based on the priorities of ICMPD's Member States the Programme so far addressed the following topics:

- An effective asylum responsibility-sharing mechanism
- The Common European Asylum System – the recast Reception and Procedures Directive; Dublin III Regulation
- Mass influx and Asylum-Related Migration via the Western Balkans
- Resettlement and Pull Factors in the context of the European Agenda on Migration

Each topic is discussed using the following tools:

- Preparation of a background paper (internal ICMPD document)
- Round table discussion with policymakers/ asylum experts from ICMPD MS
- Follow-up document, e.g. policy brief or thematic paper (publically available, depending on the topic).

Web Links:

http://www.icmpd.org/fileadmin/ICMPD-Website/ICMPD_General/Publications/2014/ICMPD_TP_Responsibility_Sharing_October_FIN

Title of M&D Policy or Practice: Migrants in Countries in Crisis: Supporting an Evidence-based Approach for Effective and Cooperative State Action	
Country: ICMPD Re: Global (regions covered: Asia, Eastern Europe, North Africa and the Middle East, Eastern and Southern Africa, West and Central Africa, and Latin America)	Partner(s): Donor: European Union (EU) Implementer: International Centre for Migration Policy Development (ICMPD)
Thematic Area(s): Data and research, governance of migration and coordination of dialogue, rights of migrants, civil society and the private sector	Tags: Capacity building, civil society, data and research
<p>Summary: The European Union (EU)-funded project 'Migrants in Countries in Crisis: Supporting an Evidence-based Approach for Effective and Cooperative State Action' is a four-year project launched in January 2015 and implemented by ICMPD. The project aims to improve the capacity of states and other stakeholders to assist and provide protection to migrants who find themselves in countries in crisis and address the long-term implications of such situations.</p> <p>This project supports and complements the wider 'Migrants in Countries in Crisis' (MICIC) initiative, which shares similar goals. The global MICIC initiative, a government-led initiative launched in 2013 and co-chaired by the Philippines and the United States, aims to improve the capacity of governments and other relevant stakeholders to prepare for and respond to crises, alleviate suffering, and protect the dignity and rights of migrants in countries in situations of acute crisis. The ultimate goal of the initiative is to produce non-binding, voluntary principles, guidelines and effective practices that set out principles, roles and responsibilities of different stakeholders vis-à-vis migrants in countries experiencing conflicts or natural disasters.</p> <p>The EU-funded project consists of three inter-related components, namely:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Research: Providing sound data on migration in host countries in crisis in order to inform efforts to address and respond to future crises; 2) Consultation: Facilitating regional consultations in view of drafting guidelines on approaches that strengthen the ability of states and other actors to address the needs of migrants in countries in crisis; 3) Capacity building: Strengthening the capacities of national governments of countries of origin, transit and destination to meet that challenges related to migrants in countries in crisis. 	

Web Links:

Project flyer: https://www.icmpd.org/fileadmin/ICMPD-Website/ICMPD-Website_2011/MICIC/Project_flyer_eng.pdf

Project description on the ICMPD website: <https://www.icmpd.org/Cross-Cutting-Initiatives.2721.0.html>

For further information on the global MICIC initiative see : <http://www.iom.int/cms/micic>